CMP BASSMS du 12 juin 2025

Déclaration FNAS FO
à l'adresse de la Direction Générale du Travail

Nous avons été destinataires de deux convocations pour deux Commissions Mixtes Paritaires le 12 et le 13 juin 2025.

Les employeurs ont annoncé le 27 mai dernier suspendre leur participation aux Commissions Mixtes Paritaires jusqu'à nouvel ordre.

Nous avons constaté que lors de la Commission Mixte Paritaire du 28 mai 2025, les employeurs conformément à leur décision étaient absents.

Attachés au paritarisme, nous considérons que l'absence d'une des parties remet en cause le cadre paritaire de la négociation, la liberté et la capacité de négocier entre les parties concernées.

Comment pourraient se maintenir ces deux CMP alors que les employeurs ne seront vraisemblablement pas présents !

Parmi les points à l'ordre du jour, figure notamment la prévoyance.

La prévoyance un sujet urgent et capital pour les salariés qui mérite le respect et la tenue du cadre paritaire des instances, comme nous l'avons toujours défendu.

Les organisations syndicales FO, CGT et SUD ont déclaré le 27 mai 2025 leur exigence de voir *« l'ouverture immédiate de négociations dans les conventions collectives existantes afin de répondre sans attendre à l'urgence salariale et au maintien des droits des régimes mutualisés de Prévoyance notamment par un renouvellement d'appel d'offres dans la CCN 66 et les Accords CHRS. »*

Nous vous demandons en conséquence de faire le nécessaire pour que les négociations reprennent dans les branches professionnelles pour garantir les droits des salariés.

Pour la FNAS FO, maintenir des réunions dans un cadre qui n'est plus paritaire n'est pas acceptable.

A ce titre, la FNAS FO se réserve le droit de ne plus cautionner par sa présence cette situation.